



**Marie-Patricia Burns, OVM**

**Trois lettres inédites de saint François de Sales à Antoine Favre, premier président du Sénat de Savoie**

Il y a quelques années l'Académie Chablaisienne a fait l'acquisition de trois lettres de François de Sales adressées à son " cher frère " Antoine Favre. A notre connaissance elles sont inédites. Monsieur Joseph Ticon, président de cette Académie, m'a demandé d'en faire une étude pour ce Congrès des Sociétés Savantes de Savoie.

Ces trois lettres apportent un important complément de détails sur les vies personnelles de l'évêque de Genève en exil à Annecy, et le premier président du sénat de Savoie. Elles nous permettent d'apercevoir un peu plus la familiarité de leurs relations et amitié.

Etablissons d'abord un rapide profil biographique des deux correspondants qui ne sont pas des inconnus pour les Savoyards. François de Sales est né au château de Thorens le 21 août 1567, le premier enfant de François de Nouvelles, seigneur de Boisy dit de Sales, et de Françoise de Sionnaz. Il fait ses premières études à La Roche-sur-Foron et au collège chappuisien d'Annecy. Puis à Paris chez les jésuites au collège de Clermont et à l'université de Padoue, où il décroche brillamment un doctorat *in utroque jure* en droit civil et canonique. Il fait ces études pour satisfaire son père, qui envisage pour son aîné une carrière au sénat de Savoie, et, parallèlement, il étudie la théologie pour se plaire à lui-même. Car depuis son enfance il veut être prêtre. Il est reçu avocat au souverain sénat à Chambéry le 24 novembre 1592. Favre est présent, mais les deux futurs amis ne se rencontrent pas. L'appel aux armes par le lieutenant général de la Savoie, le marquis de Treffort, met une fin brutale à la séance.

Au grand dam de son père, et après bien des difficultés, il est ordonné prêtre. On lui confie le premier poste dans le diocèse après l'évêque, celui de prévôt du chapitre. Sa première mission est la conversion du Chablais; pendant quatre ans il s'efforce de ramener les calvinistes à la foi catholique de leurs pères. C'est une

période extrêmement difficile et décourageante pour le jeune missionnaire. Il n'est pas soutenu par le duc de Savoie comme celui-ci l'avait promis. Mais en Favre, envoyé du duc comme son délégué au Chablais, il trouve un vrai ami qui sait le soutenir et le stimuler.

Il sera envoyé à Paris par Mgr de Granier, évêque de Genève en exil à Annecy, pour traiter avec le roi de France des affaires des catholiques du pays de Gex. Antoine Favre s'y rend aussi auprès d'Anne d'Este pour l'entretenir de la succession de Ferrare. C'est au retour de ce voyage, en 1602, que François succède à Mgr de Granier sur le siège épiscopal de Genève. Les deux hommes accompliront d'autres missions diplomatiques ensemble, soit à Paris, soit à Rome.

En 1610, François de Sales, fonde à Annecy, avec la baronne Jeanne de Chantal, ordre de la Visitation. La fille de Favre, Jacqueline, sera une des premières visitandines.

Il connaît un succès littéraire avec son *Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu*.

Charles Emmanuel, duc de Savoie, avec ses fils et sa belle-fille vont en France saluer le roi Louis XIII qui revient victorieux d'une guerre contre les huguenots dans le midi. Le duc commande à l'évêque de le rejoindre en Avignon. Celui-ci obéit, mais déjà malade, il meurt à Lyon le 28 décembre 1622.

Antoine Favre, né à Bourg-en-Bresse, le 5 octobre 1557, fait également ses humanités à Paris chez les jésuites, puis à Turin où il est reçu docteur ès droits en 1579. Il épouse en 1581 en premières noces, Benoîte Favre qui meurt en couches en 1605. Etant donné sa nombreuse famille et sa situation sociale, Favre épouse, l'année suivante, en secondes noces, Philiberte Martin de la Pérouse. Sa carrière est brillante juge-mage de la Bresse et du Bugey (1584), sénateur au souverain sénat de Savoie (1587), président du conseil de Genevois (1596). Le 20 juin 1610, Charles Emmanuel signe les lettres patentes nommant Antoine Favre, baron de Pérogès, premier président au sénat de Savoie. Le 8 juillet il est installé dans sa charge. Quand il quitte Annecy pour s'établir à Chambéry, il laisse son hôtel à l'usage de son ami, l'évêque.

Comme François de Sales, il est écrivain. Son plus notable ouvrage est le *Codex Fabrianus*, un commentaire latin du droit local.

Ils fondent ensemble l'Académie florimontane en 1606 et rédigent les statuts qui gouvernent cette société. Les séances se tiennent dans la maison de Favre. Du fait du départ de celui-ci en 1610, et les surcharges de l'évêque, la Florimontane décline rapidement.

Parmi les missions diplomatiques qui leur sont confiées est le mariage du prince de Savoie, Victor-Amédée, avec Christine de France, fille d'Henri IV. Le président et l'évêque se joignent à l'ambassade du cardinal Maurice de Savoie. Les formalités accomplies, le mariage a lieu dans la chapelle du Louvre le 10 février 1619.

Favre, très affligé par le décès de son ami François de Sales en 1622, meurt le 18 février 1624, peu après la mort de sa deuxième épouse.

La première lettre que nous avons à analyser est datée d'Annecy, 17 août 1610. Cette année est marquée pour l'évêque par la fondation de la Visitation, et pour le président par sa nomination à la présidence du souverain sénat de Savoie.

+

Monsieur mon frère,

Je vous écris maintenant pour seulement vous conjurer de ne point prendre le soin que vous prenez de m'écrire, sinon quand vous le pourrez gaiement et tout à l'aise, car encore que vos lettres me soient douces et suaves, si est-ce enfin que ce n'est sinon quand je sais que vous n'en avez point d'incommodités. Et voyez un petit expédient que je vous présente pour vous contenter sans vous incommoder. La main de votre chère Madame notre présidente, est toute vôtre et si est bien son cœur, ordonnez-lui qu'elle m'écrive pour vous et je serai trop satisfait! Pour moi j'ai toujours quelque petit bout de loisir à mon commandement et je n'ai point d'autre main ni d'autre cœur à mon commandement que le mien, c'est pourquoi je vous écrirai toujours, s'il vous plaît, bien que non pas si souvent de peur de provoquer votre affection à m'en vouloir faire de même.

Or sus, nous verrons donc ce soir monsieur de Vaugelas, lequel comme je m'assure, saura bien accommoder son affection à votre bon plaisir. Mais pourquoi je ne sais point que monsieur votre aîné est reçu au Sénat sinon par des ouï dire, puisque vous m'avez écrit depuis sa réception. J'en suis pourtant bien consolé extrêmement que vous l'en soyez aussi. C'est pour unir le Sénat en l'excellente figure circulaire qu'il commence par vous et se finit en vous; Dieu sait si de bon cœur je souhaite des bénédictions au père et au fils.

A mon avis vous êtes un peu en peine pour le mai de tête de notre chère fille, mais vous vous en devez mettre en repos, car outre que le mal n'est pas continuel, ni uniforme; elle dort bien, et mange bien, et rit bien quand il en est temps, et au demeurant, elle en est si

saintement résolue que l'autre jour elle me dit qu'elle voulait faire état de ce mai comme de son cher exercice de mortification et se le voulant rendre familier, et aisé a force de patience et de résignation; en considération du couronnement d'épines de N.S. Cependant on y fera tout ce qui se pourra, elle retranche demi-heure de la méditation du matin et fait le reste sans nul effort. Elle dort autant qu'il faut, prend l'air, mange des viandes propres. Bref, vous ne devez nullement vous en tenir en peine.

Nous sommes ici dans les bruits d'une grande guerre pour notre Genève. Dieu sait quels désirs je fais pour cela.

Bon soir, Monsieur mon frère, aimez toujours constamment

votre plus humble frère et fidèle serviteur

François e. de Genève

XVII d'août 1610 à Neci

A Monsieur

Monsieur Favre baron de Pérogès conseiller

d'état de S.A. et premier président de Savoie

François de Sales sait que son ami, à peine installé comme premier président du sénat à Chambéry, est débordé. Il trouve bien des procès qui sont restés sans solution. De cela vient le souci de l'évêque d'épargner à son ami des surcharges d'écritures. Il suggère l'expédient astucieux de faire écrire par sa femme, Philiberte Martin de la Perouse " notre présidente ". La correspondance de l'évêque montre une grande affection non seulement pour Favre lui-même, mais aussi pour sa femme qu'il appelle sa " sœur très chère ", et leurs enfants qui sont ses " neveux ". " Notre présidente " lui écrit en effet, et reçoit de François des lettres pleines de charme et d'affection, aussi bien que des conseils pour sa vie spirituelle. " Gardez bien de laisser convertir votre soin en troublement et inquiétude, et toute embarquée que vous êtes sur les vagues et parmi les vents de plusieurs tracas, regardez toujours au Ciel, et dites à Notre Seigneur: O Dieu, c'est pour vous que je vogue, soyez ma guide et mon rocher.. "

L'évêque ajoute " je n'ai point d'autre main " pour lui écrire. Cela pourrait surprendre parce qu'il a bien des secrétaires, notamment Michel Favre (aucune parenté avec le président), qui est aussi son confesseur, et qui écrit les lettres de son maître (imitant très bien son écriture) et copie au propre les brouillons pour ses livres *l'introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu*. Mais le

membre de phrase suivant explique sans doute cette affirmation : " ni d'autre cœur à mon commandement que le mien, c'est pourquoi je vous écrirai toujours, s'il vous plaît, mais non pas si souvent. Apparemment François préfère écrire de sa propre main à son ami.

" Or sus, nous verrons donc ce soir monsieur de Vaugelas, lequel comme je m'assure, saura bien accommoder son affection à votre bon plaisir. "

Nous n'avons pas besoin de présenter le savant grammairien et réformateur de la langue française. Il avait connu Mgr de Genève depuis son enfance, le voyait souvent chez son père et lui écrivait, avec son frère aîné René, des lettres en latin et en recevait de lui, également en latin. Les deux jeunes gens ont dû assister aux réunions de l'Académie florimontane qui avaient lieu dans la maison de leur père. Vaugelas du moins en l'année 1606, avant de prendre son service auprès du duc de Nemours en mai 1607. Est-ce là qu'il trouve sa vocation de grammairien et de philologue? Toujours est-il qu'il sera le créateur du XIVE fauteuil de l'Académie française fondée par Richelieu.

" Mais pourquoi je ne sais point que monsieur votre aîné est reçu au Sénat sinon par des ouï-dire, puisque vous m'avez écrit depuis sa réception? "

" Monsieur votre aîné " est René Favre de la Valbonne. Déjà juge-mage à Annecy depuis 1607, il est installé sénateur le 11 août 1610. Le 26 septembre 1609, François de Sales avait écrit au duc de Savoie, Charles Emmanuel Ier, sollicitant sa faveur pour le jeune homme. Le duc l'accorde par lettres patentes en date du 1er février 1610. Le sénat fait quelques difficultés et le duc envoie des lettres de jussion le 25 juillet suivant. René Favre n'a pas hérité de toutes les grandes qualités de son père, mais nous laisse un ouvrage imprimé à Annecy en 1646 *Le bien public pour le fait de la justice*.

" A mon avis, vous êtes un peu en peine pour le mai de tête de notre chère fille... ". Cette " chère fille " est Marie Jacqueline qui avait brillé dans la haute société. Elle disait:

J'aimais trop ma liberté pour jeter ma pensée dans la religion; le mariage m'était, seulement à l'idée, un joug insupportable, et bien que la croix de la religion me parût trop pesante, j'eusse mille fois choisi un cloître, que cette autre attache. Je ne trouvais heureuses en ce monde que les veuves, et si l'on m'eut assuré que celui que j'épouserais serait mort deux heures après, et qu'ainsi je fusse demeurée libre, je me fusse résolue d'agréer ce parti..

Sa belle-mère, Philiberte Martin de la Pérouse, ayant des affaires à Chambéry emmène avec elle. Jacqueline a la réputation de danser à merveille, si bien que les dames de cette ville donnent un bal pour satisfaire leur curiosité sur ce point. Elles ne sont pas déçues. Jacqueline danse si bien que le gouverneur du pays la prend pour danser à la préférence de toute autre dame. Sa vanité est très flattée, mais tout en dansant elle pense en elle-même " Pauvre Favre, quelle récompense auras-tu de tous ces pas mesurés que tu fais avec tant d'attention? Quel fruit en recueilleras-tu sinon que l'on dira cette fille a bien dansé? " Elle est demandée en mariage par Louis de Sales, frère de François, devenu veuf. Elle refuse, au mécontentement de son père. Mais ce grand chrétien ne peut refuser sa fille à Dieu. Jacqueline, rentrant en elle-même, jette son sort en la " religion " et se joint à la baronne de Chantal lors de la fondation de l'ordre de la Visitation à Annecy en juin 1610. Elle prononcera ses vœux le 6 juin de l'année suivante en présence de son père. Elle guérira si bien des maux décrits dans cette lettre que François de Sales la choisira pour accompagner la Mère de Chantal et deux autres religieuses à Lyon pour fonder la première Visitation en France, en 1615. Elle y sera supérieure après le départ de la Mère de Chantal, et gouvernera plusieurs autres monastères, dont Chambéry où elle meurt le 14 juin 1637.

Mgr de Genève conclut ainsi sa lettre : " Nous sommes ici dans les bruits d'une grande guerre pour notre Genève. " L'Espagne avait désarmé, mais Charles Emmanuel a l'intention de tourner ses armes contre Genève qui se met aussitôt en position de défense contre le duc de Savoie. Les Genevois sont secourus par les Bernois et bon nombre de gentilshommes français de la religion réformée. Mais Marie de Médicis, alarmée par les malheurs qu'une telle guerre pourrait entraîner, persuade Charles Emmanuel d'y renoncer. La grande guerre n'a pas lieu.

Notre deuxième lettre est également de 1610, le 21 novembre. Favre est bien installé dans ses fonctions de président du sénat. Il paraît un peu étrange que l'évêque écrive à son ami deux jours de suite sans en faire allusion dans sa deuxième lettre. C'est peut-être le même homme qui les porte. Les deux lettres toutefois sont données d'après les autographes datés, éliminant ainsi toute erreur de datation.

+

Monsieur mon frère,

Ce digne porteur vous dira ce que nous traitons pour Talloires et que d'abord 10 des anciens religieux ~~leur~~ feront place moyennant une pension que déjà je leur ai assignée; Et à ce propos, quand il en sera temps, vous serez supplié d'être favorable, afin que le Sénat l'agrée, de quoi j'avais promis de vous parler à bouche l'autre jour. Mais accablé d'honneurs et de caresses je l'oubliai.

Benite soit la nouvelle de la paix, et qui me l'a donnée; après la grâce de Dieu c'est le souverain bien de cette vie.

Voila les deux lettres que le sieur Bonyer désirait, heureux que je serai quand vos amis et serviteurs, m'emploieront.

Mais quant a madame notre présidente, j'en allais être en peine si votre valet me ne 'eut assuré que ce ne serait qu'un mal préservatif d'un plus grand. Or quand vous l'eussiez appelé fièvre cathédrale, encore n'eussiez vous pas trop mal dit, car si elle ne l'est pas quant au sujet, elle l'eut été quand a l'objet si elle eut d'autre puisque plusieurs de notre cathédrale et moi surtout, en eussiez été affligés.

Le pauvre Mr. Pergod l'est certes un peu bien fort de certaines calomnies desquelles on a chargé vers S.E. et Mr de Blonay encore plus de son fils aîné poignardé jeudi passé. Il faut que je die ce mot *sanguis sanguinem tangit* en ce pays, car on n'entend parler que de meurtres.

Je crois pieusement que S.A. oublie les grâces qu'il a faites quand il en fait des nouvelles, car autrement il n'en ferait pas tant.

Dieu nous fasse grâce et merci et vous conserve heureusement,  
Monsieur mon frère, à qui je suis

très humble et très affectionné frère et serviteur

François e. de Genève

XXI IX 1610

A Monsieur

Monsieur baron de Pérogés

conseiller d'état de S.A. et premier

président de Savoie

Francois de Sales est très préoccupé par la décadence des abbayes religieuses de son diocèse . Abondance, Aulps, Sixte, et Talloires. Il commence ainsi sa lettre

" Ce digne porteur vous dira ce que nous traitons pour Talloires, et d'abord dix des anciens religieux ~~leur~~ feront place moyennant une pension que déjà je leur ai assignée. "

Talloires est grandement propice à la vie religieuse, enchâssé comme un bijou dans son écrin entre lac et montagnes. En effet, le prieuré bénédictin, fondé par Rodolphe II, dernier roi de Bourgogne, en 1016, soumis à la juridiction de l'abbaye de Savigny, est très fervent pendant des siècles, mais là comme ailleurs, la commende entraîne des désordres graves. Claude de Granier, prédécesseur de François de Sales sur le siège de Genève, et Ange Giustiani avaient essayé en vain de restaurer la régularité déchuée.

En 1609, avec l'agrément de l'abbé de Savigny, et muni des pouvoirs de visiteur apostolique, François de Sales assemble les religieux profès au chapitre et fait élire un prieur de la communauté Claude Louis Nicolas de Quoex. Il avait prévenu auparavant le prieur commendataire, Charles de la Tour, qui ne s'y oppose pas. L'évêque sait que secrètement plusieurs religieux désirent revenir à l'observance de la règle. Mais pas tous, il y a des indifférents et des hostiles. François ordonne aux hostiles de se mettre à part, et aux obstinés de se retirer du monastère pour laisser la place à ceux qui souhaitent la réforme.

Le mot " leur " est barré sur autographe, mais signifie les feuillants que François avait projeté de faire venir pour accomplir la réforme. Il ne croit guère à la réussite d'une réforme avec des religieux trop enfoncés dans leurs mauvaises habitudes. Il assigne une pension aux récalcitrants qui partent. Mais le projet de faire venir les feuillants n'est pas agréé par l'abbé de Savigny dont dépend Talloires et n'aura pas de suite. Talloires sera détaché de Savigny en 1624 et institué par Urbain VIII, abbaye chef de la congrégation des bénédictins de Savoie. L'abbaye retombe assez vite dans les errements du passé, est embrouillée dans des procès et querelles tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles, et est menacée de suppression par les évêques de Genève-Annecy et la cour de Turin jusqu'à la révolution.

La " nouvelle de la paix " est le fait que Marie de Médicis a mis fin aux ambitions belliqueuses de Charles Emmanuel dont nous avons déjà parlé.

Le sieur Bonier est très probablement Louis Bonier que l'évêque avait déjà recommandé à Jacques de Bay en février 1610 en faveur de son fils Laurent. Celui-ci figure dans la liste des nouveaux avocats, le 14 septembre 1613.

" Le pauvre M. Pergod l'est certes un peu bien fort de certaines calomnies desquelles on l'a chargé vers S. E... "

Nous ne savons pas pourquoi Noël Hugon-Pergod, au service du duc de Savoie, est calomnié auprès de Henri de Savoie, duc de Nemours.

" ... et M. de Blonay encore plus de son fils aîné poignardé jeudi passé. "



Ce n'est pas un simple fait divers que l'évêque raconte à son ami, étant donné l'intimité qu'il a avec la famille de Blonay depuis bien des années. Il connaît bien Claude de Blonay co-seigneur de Saint-Paul, ainsi que toute la famille. Lors de sa mission en Chablais 1594-1598, il allait souvent les visiter et logeait chez eux lors de ses voyages.

Selon Charles-Auguste de Sales dans sa biographie de Marie-Aimée de Blonay c'est le meurtre de son frère Gabriel qui retarde son entrée à la Visitation. En l'absence de son père c'est à elle qu'on rapporte le corps de son frère " tout percé de coups de poignards ". Le 18 novembre 1610, Gabriel de Blonay avait été assassiné par Georges Hyos du Nant, dit de Russin. Il est convaincu par les preuves du procès d'avoir de propos délibéré et de guet-apens avec la complicité de Charron, pédagogue de ses enfants, et Claude Requet (ou Reguet) agressé le sieur Gabriel de Blonay étant au cimetière avec messire Claude Orset, curé du lieu, et icelui de Blonay tué, massacré et assassiné avec supercherie vers trois heures de l'après-midi. Le meurtrier est condamné à mort par arrêt du 26 mars 1611, mais il se dérobe en s'expatriant. Malheureusement cet acte odieux divise plus que jamais les deux familles de Blonay et de Saint-Paul. C'est dans la maison de l'évêque et sous sa présidence que les arbitres se réunissent pour trancher les questions litigieuses qui les divisent. Les sentences de juin et d'août 1611 obtiennent l'acquiescement des parties et " l'amiable apaisement de toute inimitié. "

Notre troisième lettre n'est pas datée. Mais par la critique interne nous pouvons la situer en juin 1611. Dans cette lettre François parle des " grandes calomnies desquelles on vous charge vers Son Altesse. " Il est vrai que Favre avait été déjà calomnié près du duc en 1607, mais il n'était pas encore premier président de Savoie comme c'est le cas ici.

+

Monsieur mon frère,

C'est bien la vérité que de longtemps rien ne m'était arrivé qui m'eut fâché à l'égal de la nouvelle que je reçois de votre part, touchant l'indignité commise entre ce méchant garçon et cette pauvre fille. L'honneur et le respect si particulier que par tant de raisons, je dois à tout ce qui est autour de vous et de Madame notre présidente, m'eut fait échanger cet accident s'il se fut pu, à une blessure bien douloureuse sur mon corps et même pour décharger cette chère sœur de l'immodéré regret que je vis soudain en son âme. Si ce mauvais enfant eut voulu mitiger ce mal par le mariage, comme je ne manquais pas au devoir que j'avais de l'en presser, je l'eusse encore retenu malgré mon cœur, pour aider à cela; mais quand je vis les fâcheuses paroles avec lesquelles il s'en défendait et les

imprécations qu'il faisait pour témoigner sa mauvaise affection envers cette fille, cela fut cause que je le chassais de devant moi, voyant même que c'était un garçon sans moyens quelconques, sans industrie et sans jugement; duquel on ne pourrait tirer ni dot ni chose quelconque; car autrement je me fusse efforcé de vaincre mon courage pour le garder encore jusqu'à ce qu'on eut traité de cela; bien que ce m'eut été une chose fâcheuse de le voir plus.

Dieu me veuille délivrer de tels rencontres, et je le supplie aussi qu'il vous garantisse de plus grandes calomnies que celles desquelles on vous charge vers S.A., laquelle a mon avis, verra bien que puisqu'il n'y a autre chose à contrôler en votre conduite au goût de ceux qui vous haïssent à tort; vous devez être fort exempt au goût des gens de bien, de tout sujet de reproche. Continuez donc toujours et marchez à la vraie gloire comme vous avez fait ci devant *pretate et justitia*. Et m'aimez sans interruption comme un homme qui est sans réserve ni exception

votre très humble frère et fidèle serviteur

François e. de Genève

[juin 1611]

A Monsieur

Monsieur Favre baron de Pérogès conseiller

d'état de S.A. et premier président de

Savoie

Il semble qu'une fille de Favre ait été déflorée, autrement ni lui ni sa présidente ni François non plus n'auraient pas été si affligés. Les historiens ne sont pas d'accord au sujet des enfants de Favre. Selon mère Françoise Madeleine de Chaugy, biographe de Marie Jacqueline Favre, le président aurait eu onze enfants, cinq fils et six filles dont Jacqueline est l'aînée. Or, d'autres historiens, comme Mugnier, plus sûrs peut-être, disent que le président avait eu huit fils, dont deux meurent en bas âge, et deux filles, Jacqueline et Lucrèce, demoiselle de Domessin qui meurt en 1616.

L'histoire ne parle pas du tout de cette affaire. Est-ce que le président aurait envoyé le garçon auprès de son ami à Annecy pour en avoir ses impressions? pour voir ce qu'on pourrait faire pour porter remède?

En tout cas la réaction de François est claire et même violente. Quand il voit le pauvre jeune homme irresponsable qu'il a devant lui, qu'il ne peut pas raisonner, il le chasse de sa présence. Cela en dit long de la part d'un homme connu pour sa douceur.

Quand aux egrandes calomnieuse dont Favre est chargé vers Charles Emmanuel, duc de Savoie, Favre nous donne la clé lui-même dans une très longue lettre qu'il écrit au duc le 29 juin 1611. Il lui rappelle qu'il le sert avec toute la loyauté et compétence qu'il peut; qu'il n'a pas voulu l'importuner avec ses problèmes alors qu'il a bien d'autres soucis. Il sait qu'en tant que chrétien il doit pardonner toutes les offenses, mais puisque le sénat est concerné, il vaut mieux en parler avec le duc, sans pourtant s'en plaindre. Favre avait prononcé deux arrêts contre le sieur de Mont-Saint-Jean ele plus hardi rodomont de tous ceux qui se sont jusqu'ici bandés contre moi ". L'un au profit du seigneur comte de Montmayeur, l'autre pour le comte de la Forest. Celui-ci s'est offensé comme si Favre avait fait ces arrêts contre l'avis du sénat. Il se plaint au sénateur de Lescheraine et le reproche à Favre lui-même. Ensuite celui-ci nomme plusieurs autres seigneurs mécontents des arrêts rendus par le sénat qui ne sont pas à leur gré. Puis c'est l'arrêt de mort rendu contre du Nant pour le meurtre commis par lui en la personne du fils du sieur de Blonay qui les fâche et irrite le plus, " de quoi je me fusse bien passé si ma conscience m'eût permis, et à tout le sénat, de denier justice au pauvre père et de dissimuler une si énorme méchanceté. "

M. de Mont-Saint-Jean porte ses doléances en personne au duc, mais n'a pas gain de cause. L'autorité du sénat est sauvegardée, ce qui n'apaise pas arrogance de ce monsieur et de ses amis. L'affaire traîne en rongeur, mais Favre n'est pas désavoué.

Terminons par où nous aurions dû, peut-être, commencer : l'authenticité des autographes. Pour nous, le problème ne se pose même pas, la belle écriture et signature de François de Sales, les lignes montantes, les sceaux :deux lettres sont cachetées à la cire rouge avec les armoiries de l'évêque de Genève et la troisième avec une languette de papier, frappée d'un sceau à sec. Nul n'ignore le commerce lucratif des faussaires au XIXe siècle, ni que François de Sales était une cible privilégiée. **Nous** ne connaissons pas l'écriture de Vrain-Lucas, un de ces faussaires très connus et très actifs. Par contre nous connaissons très bien celle de Henri-David Favre pour avoir des " vrais " faux de sa main dans nos archives. L'écriture est grossière et ne ressemble en rien à celle de François de Sales. De toute manière, aucun faussaire n'aurait pu connaître dans les détails si précis les faits des vies de l'évêque et du président tels que nous avons tenté de les présenter

Marie-Patricia Burns, OVM